

## ▣ FICHE ACTION 3.1.2

# DÉFINIR UN CADRE UNIFIÉ EN TERME DE BALISAGE ET DE SIGNALÉTIQUE DES SENTIERS



### RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le réseau actuel de sentiers a été constitué grâce à différentes maîtrises d'ouvrages, à des échelles diverses mais sans approche d'ensemble. Or, le caractère bien délimité et identifié du territoire est une chance extraordinaire pour mettre en place une politique globale et cohérente en matière de randonnée.

Assurer la qualité de ce paysage passera dans ce contexte par une maîtrise des aménagements liés aux sentiers.

### OBJECTIFS

- Aménager les sentiers en privilégiant les matériaux du site, ce qui assurera une intégration parfaite de ceux-ci ;
- Porter une attention particulière aux points de départs des sentiers, aux points de vue remarquables et aux belvédères ;
- Mettre en place une signalétique et un balisage homogène.

### PRINCIPES D'ACTIONS

- Limiter l'impact du balisage et de la signalétique, rester simple et authentique ;
- Garder la possibilité de créer de petits aménagements légers.

### Signaler les sentiers, mais éviter la signalétique excessive

La signalétique traditionnelle est encore la plus simple et la plus intégrée. Le «concept» se résume à utiliser une planche de bois et de graver et/ou de peindre l'information en blanc. La recommandation principale est d'établir une charte graphique sur l'ensemble du Cap.

Cette charte reprendrait les points suivants :

- Bannir les panneaux trop dessinés, trop surchargés et standardisés ;
- Favoriser les panneaux réalisés avec des matériaux bruts : utiliser des planches de bois massif de récupération, des dalles de lauze, des pierres plates, etc. ;
- Graver et/ou peindre de manière artisanale le texte sur le support (bois ou pierre) ;

- Mettre en place une charte graphique pour le balisage proposant des symboles adaptés à la typologie des sentiers ;
- Du point de vue du contenu, regrouper les informations afin de faciliter la lisibilité des indications et éviter une surenchère de panneaux. Se servir des poteaux et emplacements de signalisation déjà existants pour en ajouter d'autres ;
- Prévoir une information précise aux points de départ des sentiers et une information uniquement directionnelle sur le reste du parcours.

#### SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉES

L'ensemble des communes du Cap Corse.

#### ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, associations, agriculteurs, propriétaires des sentiers dans les hameaux, agriculteurs, la Communauté de Communes du Cap Corse.

#### PARTENAIRES À MOBILISER

CTC / Conservatoire du littoral / Conseil Départemental 2B / DREAL / Office de l'Environnement de Corse

## Identifier de façon simple des types de cheminements



Symbole du sentier de lumière



Signalétique locale improvisée



Symbole du sentier des crêtes

## Intégrer la signalétique dans l'environnement

Les essais d'uniformisation de la signalétique faite par la communauté de communes ne sont pas adaptés aux sentiers, elles ont un caractère trop urbain et exogène.

La signalétique propre au conservatoire du littoral n'a pas été conçue spécifiquement

pour le Cap. Il s'agit d'un type de panneau classique du conservatoire qui a l'avantage d'être reconnu et visible de tous, mais qui présente l'inconvénient d'être standardisé et imposant, manquant de «charme», en somme, peu intégré à l'environnement.



En revanche, celle réalisée pour les chemins de l'ancien syndicat de la Bocca di San Ghjuvani correspond plus à l'image rurale du Cap et s'intègre bien dans l'ensemble des paysages traversés.



### Garder la possibilité de créer de petits aménagements légers

Les aménagements sur les sentiers traversant les espaces naturels seront limités à des belvédères ou des bancs. Ces aménagements

seront le plus simple possible. Pour l'accueil des randonneurs, l'objectif sera de diriger l'accueil vers les hameaux, il ne sera pas créé de refuges dans les espaces naturels.

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les préconisations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP).



## AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE

Fiche Action 2.2.4 Requalifier et valoriser les ripisylves

Fiche Action 2.4.3 Valoriser les espaces jardinés des hameaux

Fiche Action 3.1.1 Valoriser et mettre en réseau les sentiers du cap corse comme vecteur de découverte de la monumentalité paysagère

Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage



Assistance à  
Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

